

Village en Poésie

CIEUX LE MAG



Le magazine municipal d'information—N° 2— Mai 2023

Sommaire :

- Le mot du Maire : page 2
- Vie municipale : page 3
- Personnel municipal : page 4
- Budget et perspectives : page 5
- Petite Enfance-Jeunesse : page 10
- Parentalité : page 11
- Vie associative : page 12
- Tourisme et développement : page 13
- Lien social : page 14
- Culture : page 15
- Marchés d'été : page 16
- Energie : page 17
- Pour aller plus loin : page 18
- Revitalisation du bourg : page 20
- Informations diverses : page 22
- La Communauté de communes du Haute Limousin en Marche : page 24
- Liste des commerçants et artisans : pages 25



Cielloises, Ciellois, bonjour,

Un évènement vous a peut-être échappé. Certes un évènement minuscule, mais pourtant important.

Sur une proposition renouvelée, le conseil municipal a installé et j'ai eu le plaisir d'inaugurer la dalle de granit sculptée avec la devise de notre république.

***Liberté, égalité et fraternité** sont des enjeux majeurs pour l'avenir de notre pays et plus largement pour le monde contemporain.*

Déjà Fénelon à la fin du XVIIème siècle associe les notions de liberté, d'égalité et de fraternité qui se répandront au siècle des Lumières. La Révolution française va les réunir en triptyque. La devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle fait son retour lors de la Révolution de 1848, qui la définit comme un principe de la République, inscrit dans la constitution. De nouveau mise en sommeil par le Second Empire, elle s'impose sous la III^e République. La devise est inscrite sur le fronton d'édifices publics le 14 juillet 1880. En 1940 l'Etat français, de triste mémoire, la remplace par « Travail, Famille, Patrie ». Après la Libération, « Liberté, Egalité, Fraternité » figure dans la constitution de 1946. Elle est inscrite dans celle de 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit ainsi la liberté : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » Cette même déclaration définit ainsi l'égalité : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » La fraternité fut plus délicate à intégrer au triptyque car fraternité relève d'obligations morales plutôt que du droit, de la communauté plutôt que de l'individu.

Victor Hugo en 1875 affirmait : « La liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir. Tout l'homme est là... »

Ce bref survol de notre histoire, comme mains faits d'actualité, chez nous et ailleurs, nous rappelle qu'au-delà des mots, « Liberté, Egalité, Fraternité » est un engagement humain à vivre.

C'est pourquoi un travail de réflexion collective poursuivra ce premier pas pour que cette belle et utile devise soit portée au fronton de notre école et puisse être appropriée par les jeunes générations. »

Jean-Marie Esclamadon

Le conseil municipal et moi-même remercions chaleureusement Monsieur Serge Lebraud à l'initiative de la proposition et graveur de la devise ainsi que les sénateurs, députés et conseillers départementaux présents.



Délibérations et comptes-rendus municipaux

La suppression du compte rendu des séances, la création de la liste des délibérations du conseil municipal et la réglementation du procès-verbal résulte de dispositions récentes.

Les réunions du conseil municipal sont convoquées au plus tard 3 jours francs avant la date de la réunion. L'information est donnée par voie de presse et par les moyens de communication de la commune. La liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations.

À compter du 1er juillet 2022, la suppression du compte rendu des séances et la création de la liste des délibérations du conseil municipal résulte de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021). Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un secrétaire, est validé au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire. Le procès-verbal validé est publié sous forme électronique sur le site internet. Il est par ailleurs à disposition du public en exemplaire papier à la mairie.

Aide aux démarches numériques

Dans un temps où la présence en guichet se raréfie et où les formulaires papier sont remplacés par des opérations en ligne sur internet, nous avons mis une offre de Service civique afin qu'un jeune puisse aider à toutes les démarches dématérialisées nécessaires.

Alexis est parmi nous depuis fin mars. Présent les matins sur l'ordinateur, imprimante et scanneur dédiés à vous aider à réaliser ce que vous ne pouvez pas faire chez vous faute d'équipement ou de formation.

Alexis ne fera pas à votre place mais vous permettra d'être autonome. Il vous aidera, par exemple, à créer votre compte sur le site AMELI de l'Assurance Maladie, à utiliser « FranceConnect » qui vous simplifiera les accès pour vos démarches. L'aide peut être apportée pour des démarches auprès de la Caisse des allocations familiales, de Pôle emploi, pour la déclaration des revenus, pour le dispositif « Gérer ses biens immobiliers » de la direction générale des finances publiques (DGFIP)...(Photo)



Dès maintenant à l'Agence postale communale les matins d'ouverture, prenez contact avec Alexis, pour des rendez-vous l'après-midi (05 55 03 30 28)

Personnel municipal



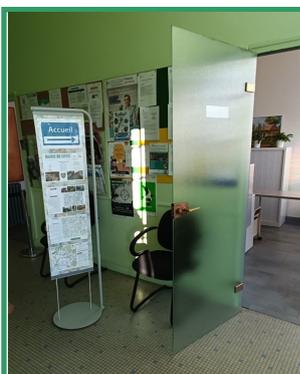
Votre mairie, la vie de votre commune et l'action de vos élus ne seraient rien sans l'engagement des agents municipaux.

Elles et ils sont agents administratifs, vous renseignent pour l'urbanisme, l'Etat civil, les factures d'eau et de cantine scolaire, vous accueillent et vous écoutent.

Elles et ils sont agents techniques assurent la distribution de l'eau potable, polyvalents ils assurent aussi des travaux très diversifiés sur les espaces verts et les bâtiments communaux.

D'autres sont à l'école, en aide pour la classe des tout-petits, permettent que vos enfants bénéficient de la cantine et la garderie et assurent le ménage.

Tous contribuent à l'utilisation des salles. S'ajoute à cet effectif les deux service civique et l'apprenti.



L'accueil à la mairie

La disposition des lieux, le mobilier, les couleurs des murs et bureaux, du sol ont changé.

L'objectif était : plus fonctionnel et plus agréable.



À vous de juger ! Des suggestions ?

*Tous nos **remerciements** à Anne-Lise Naudin qui a gracieusement accepté l'utilisation de l'une de ses photographies pour faire la une de ce nouveau « Cieux le Mag »*

BUDGETS 2022 ET 2023

Le compte administratif est le document budgétaire qui permet de faire apparaître le montant réel des dépenses et des recettes sur l'année civile pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

| COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU | | | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 77 627,44 € | | 150 954,94 € |
| Opérations de l'exercice | 170 309,76 € | 163 111,43 € | 95 619,05 € | 54 771,11 € |
| TOTAUX | 170 309,76 € | 240 738,87 € | 95 619,05 € | 205 726,05 € |
| Résultats de l'exercice | 7 198,33 € | | 40 847,94 € | |
| Résultats de clôture | | 70 429,11 € | | 110 107,00 € |
| Restes à réaliser | | | 13 789,20 € | 64 809,82 € |
| TOTAUX CUMULES | 170 309,76 € | 240 738,87 € | 109 408,25 € | 270 537,87 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 70 429,11 € | | 161 127,62 € |

| COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT | | | | |
|---|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 5 786,00 € | | 131 880,03 € |
| Opérations de l'exercice | 22 754,33 € | 20 930,76 € | 2 411,00 € | 11 707,51 € |
| TOTAUX | 22 754,33 € | 26 716,76 € | 2 411,00 € | 143 587,54 € |
| Résultats de l'exercice | 1 823,57 € | | | 9 296,51 € |
| Résultats de clôture | | 3 962,43 € | | 141 176,54 € |
| Restes à réaliser | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 22 754,33 € | 26 716,76 € | 2 411,00 € | 143 587,54 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 3 962,43 € | | 141 176,54 € |

Le compte administratif rend compte de la façon dont le budget prévisionnel a été exécuté. Il révèle donc le bilan de l'année écoulée.

| COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - TRANSPORT SCOLAIRE | | | | |
|---|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 20 590,04 € | | 36 601,73 € |
| Opérations de l'exercice | 46 931,35 € | 48 375,40 € | 432,00 € | |
| TOTAUX | 46 931,35 € | 68 965,44 € | 432,00 € | 36 601,73 € |
| Résultats de l'exercice | | 1 444,05 € | 432,00 € | |
| Résultats de clôture | | 22 034,09 € | | 36 169,73 € |
| Restes à réaliser | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 46 931,35 € | 68 965,44 € | 432,00 € | 36 601,73 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 22 034,09 € | | 36 169,73 € |

| COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AIRE NATURELLE-LOGIS DES TREILLES | | | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | | 95 711,33 € | |
| Opérations de l'exercice | 41 726,02 € | 41 570,84 € | 88 164,55 € | 13 321,56 € |
| TOTAUX | 41 726,02 € | 41 570,84 € | 183 875,88 € | 88 988,57 € |
| Résultats de l'exercice | 155,18 € | | 74 842,99 € | |
| Résultats de clôture | 155,18 € | | 94 887,31 € | |
| Restes à réaliser | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 41 726,02 € | 41 570,84 € | 183 875,88 € | 88 988,57 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | 155,18 € | | 94 887,31 € | |

dont 75 667,01 € de reprise du résultat excédentaire fonctionnement 2021.

Budget 2022...Suite

| COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE | | | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 111 836,55 € | 108 856,98 € | |
| Opérations de l'exercice | 831 294,37 € | 982 205,45 € | 201 228,45 € | 105 337,25 € |
| TOTAUX | 831 294,37 € | 1 094 042,00 € | 310 085,43 € | 197 628,69 € |
| Résultats de l'exercice | | 150 911,08 € | 95 891,20 € | |
| Résultats de clôture | | 262 747,63 € | 112 456,74 € | |
| Restes à réaliser | | | 105 050,24 € | 99 215,50 € |
| TOTAUX CUMULES | 831 294,37 € | 1 094 042,00 € | 415 135,67 € | 296 844,19 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 262 747,63 € | 118 291,48 € | |

dont 92 291,44 € de reprise du résultat excédentaire fonctionnement 2021

Eléments de comparaison

| Extrait de la note du document de Valorisation financière et fiscale de la DGFIP | | | | | |
|---|---------------------|--|--------------------|---------------|-----------------|
| | Montant en € | Montant en € par habitant pour la catégorie démographique | | | |
| | | Commune | Département | Région | National |
| Total des produits de fonctionnement = A | 945 855 | 932 | 973 | 881 | 863 |
| Total des charges de fonctionnement = B | 794 944 | 783 | 840 | 726 | 699 |
| Résultat comptable = A - B = R | 150 911 | 149 | 133 | 154 | 163 |
| Capacité d'autofinancement brute = CAF | 152 414 | 150 | 142 | 164 | 174 |
| CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées | 110 494 | 109 | 84 | 100 | 105 |
| CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées | 110 494 | 109 | 84 | 100 | 105 |

Le budget prévisionnel 2023

Taxes foncières : Pour cette année 2023, dans un contexte de difficultés économiques pour nombre de nos habitants et de situation inflationniste, le conseil municipal a choisi exceptionnellement de ne pas augmenter les taux. Néanmoins les impôts fonciers augmenteront pour chacun des propriétaires en raison de l'augmentation des bases d'imposition. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, atteint + 7,1% en 2023. Comme l'Assemblée nationale et le gouvernement n'ont pas plafonné la révision des valeurs locatives, servant de base au calcul de l'impôt local, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter d'au moins 7 % bien que la commune n'y soit pour rien.

A l'invitation de la direction générale des finances publiques (DGFIP) le conseil municipal a pris une délibération pour percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle dépend de votre situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Vous devez la payer si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement meublé qui n'est pas votre résidence principale.

En 2021 le conseil municipal a adopté une délibération instituant la taxe d'habitation sur les logements vacants en raison de leur forte proportion sur la commune. En 2023 cette taxe abondera modestement les ressources de la commune d'environ 4 000 €. Son objectif est aussi de faire en sorte que les propriétaires de ces biens recourent aux aides possibles pour l'amélioration de leur patrimoine et les mettent à la location car la demande est plus forte que l'offre.

Budgets annexes et commune

Les cinq budgets primitifs ont été adoptés en séance du conseil municipal le 7 avril 2023

| <i>Budgets primitifs 2023</i> | <i>Section fonctionnement en équilibre (€)</i> | <i>Section investissement en équilibre (€)</i> |
|---|--|--|
| <i>Eau</i> | <i>188 169</i> | <i>223 312</i> |
| <i>Assainissement</i> | <i>29 626</i> | <i>248 976</i> |
| <i>Transport scolaire</i> | <i>78 162</i> | <i>36 170</i> |
| <i>Aire Naturelle et Logis des Treilles</i> | <i>176 855</i> | <i>114 600</i> |
| <i>Commune</i> | <i>1 189 205</i> | <i>539 334</i> |

Les prévisions prudentes tiennent compte de la hausse du prix de l'énergie (électricité, fioul, carburant), de l'alimentation et possiblement des salaires. Les changements opérés sur l'aire naturelle et le Logis des treilles laissent espérer des recettes en hausses estimées pour 2023 à hauteur de 53 000 €.

Mise en perspective : de 2022 à 2024...

Depuis le début de la mandature, le réaménagement des espaces municipaux suit son cours pour une utilisation optimisée.

Ainsi la réhabilitation de la gare de tramway dont le projet a été retardé pour une meilleure prise en compte des conseils du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) devrait s'achever d'ici l'automne pour ensuite engager la phase d'aménagement intérieur et extérieur.

L'espace de restauration, douche et vestiaires pour les agents techniques est en train d'être terminé.

La construction d'un garage avec atelier et la rénovation des bâtiments municipaux existants vont être entreprises pour une meilleure fonctionnalité et un traitement esthétique de cette entrée de bourg route de Vaulry et route de Nantiat.

À l'automne 2023, en rez-de-chaussée de l'ancien collège Géonat, l'implantation du cabinet de kinésithérapie sera effective et libèrera un appartement à louer dans l'ancien presbytère. La partie centrale de ce même collège, avec sa verrière, abritera le nouveau Point lecture qui pourra accueillir une classe. Un espace est prévu pour un cabinet médical et à l'étage pourra s'installer un cabinet infirmier et d'autres praticiens de santé. Prochainement, six bureaux à l'étage seront offerts à la location.

Le Logis des treilles et surtout l'aire naturelle d'accueil ont fait l'objet d'investissements importants. L'arboretum est en cours d'assainissement, tout son espace traversé par le Sentier des Ruisseaux sera un terrain de loisirs, voisin du stade avec ses équipements récents (terrain multisport, agrès, piste de skate, terrain de pétanque).

Les travaux qui seront réalisés en 2023 sur le budget de la commune ne concernent pas de gros projets : réparation de la toiture de la MAM, grosses réparations de voirie communale (Lavalette-Charrat), borne de marché et signalétique pour Village en poésie.

Si donc l'année 2023 est en quelque sorte marquée par une pause, l'année 2024 devrait voir des travaux sur des projets de plus grande importance. En particulier les travaux à l'école : isolation par l'extérieur, remplacement du système de chauffage et agrandissement de la cantine scolaire devraient être réalisés, moyennant l'obtention des subventions envisagées. Par ailleurs, le projet participatif d'aménagements provisoires pour la revitalisation du centre bourg pourrait trouver des prolongements d'aménagements durables impliquant des travaux dépendants de demandes de subventions.

Maraîchage et approvisionnement local

L'ancrage territorial de l'alimentation revêt une dimension économique, environnementale et sociale. En 2020 l'engagement a été pris de développer le maraîchage ainsi que l'approvisionnement local notamment pour la cantine scolaire... Malgré quelques tentatives cet objectif reste à réaliser. Des porteurs de projets sont en recherche de terrains. Le 2 juin à 18 heures une rencontre sur ces questions sera organisée avec la participation de la Ceinture verte des terroirs de Haute-Vienne et des propriétaires de terrains seront invités.

Petite enfance



Une Maison d'Assistantes Maternelles à Cieux

La nouvelle Maison des Assistantes Maternelles a été inaugurée à Cieux, le 12 juillet dernier, dans un espace particulièrement bien aménagé pour les tout-petits. L'offre de garde était en effet insuffisante pour les jeunes enfants de Javerdat, Cieux et Oradour-sur-Glane, et la crèche d'Oradour saturée.

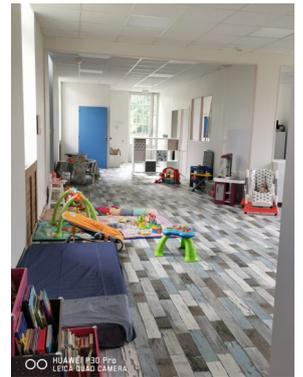
Les trois communes ont donc soutenu, à partir de 2020, le projet de création de la MAM « Les Petits Ciellois », dans un bâtiment communal de 130m² sous-

utilisé et bien situé au centre du bourg.

Grâce au concours de la CAF de la Haute-Vienne, qui a en partie financé les travaux, ainsi qu'à la PMI du Conseil départemental, aux élus de Cieux, agents communaux et bénévoles qui ont participé à l'aménagement, la MAM de Cieux accueille dans de très bonnes conditions jusqu'à trois assistantes maternelles et 7 enfants pour le démarrage, qui pourront à l'avenir être jusqu'à 12.

Bienvenue aux nouveaux parents et à leurs enfants...

Pour les joindre, téléphoner au 05.87.14.10.35.

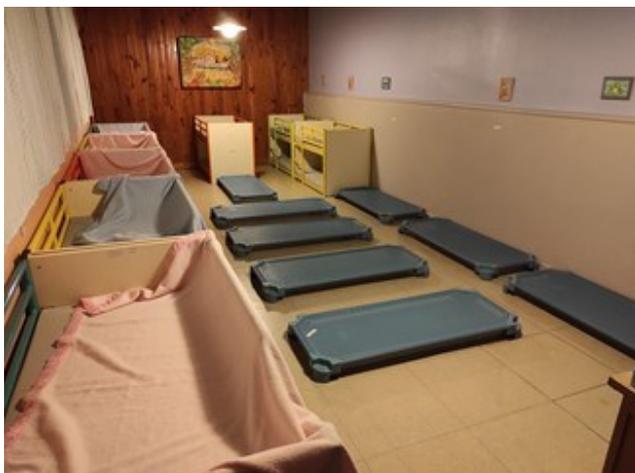


Ecole

Depuis la rentrée du mois de Janvier 24 élèves sont accueillis à l'école de Cieux en très petite, petite et moyenne section.

Devant le nombre importants d'enfants qui font la sieste (24) il a fallu réaménager le dortoir pour assurer une meilleure surveillance de la part de l'atsem. L'achat de lits superposés a été effectué (8 actuellement) ce qui permet un gain considérable de place et un meilleur confort pour le sommeil des enfants.

L'achat de 4 lits supplémentaires pour la rentrée prochaine permettra de subvenir au besoin total de couchages pour l'école.



Les lits surélevés sont destinés au repos diurne des enfants de 2 à 6 ans, sous surveillance, dans les écoles maternelles. Ils ne sont pas concernés par le décret 95-949 sur les couchages en hauteur, le plan supérieur du sommier est à moins de 600 mm de hauteur.

Vie Associative

Forum des associations

La volonté de soutenir et de susciter le développement des associations s'est poursuivie tout au long de l'année 2022.

Le deuxième forum des associations s'est déroulé le samedi 17 septembre 2022 sous le soleil.

Les associations de Cieux ont ainsi pu présenter leurs activités et calendriers aux visiteurs ou visiteuses et des animations ont été organisées pour donner de la vie à l'évènement.



Par ailleurs, pour permettre aux associations de se réunir et se retrouver dans le centre-bourg, un local a été aménagé et repeint. Il se trouve au rez-de-chaussée de l'immeuble qui abrite la cabinet médical.

Les associations disposent également de la possibilité de publier directement sur l'agenda du site internet de la commune les manifestations qu'elles organisent.

Sur le site internet, un annuaire des associations permet de les recenser et de présenter leurs activités.

Elles peuvent aussi nous adresser leur programme et annonces et nous les relayons sur les supports municipaux.



Un nouveau local à destination des associations de Cieux a été installé et sera bientôt achevé (à la place de l'ancien presbytère). Il permet de s'y réunir de manière accessible et dans des conditions confortables.

Téléthon 2022

Les associations de Cieux ont encore tenue leur promesse et la journée organisée en commun a permis de récolter des dons qui ont été reversés à l'association départementale du téléthon. Merci aux bénévoles et aux contributeurs !



Tourisme et développement

La Commune a souhaité redéfinir l'utilisation de l'aire naturelle d'accueil et du logis des treilles pour permettre d'en augmenter leur utilisation, de tendre vers l'équilibre budgétaire et permettre aux commerçants du bourg d'en bénéficier.

Aménagement d'une aire de camping-car et convention avec « camping car-park »



Ainsi, un nouveau système de gestion du Camping-Car Park est entré en fonctionnement le 11 juillet 2022. Les premiers chiffres de fréquentation sont encourageants.

Durant la période du 15 octobre/15 avril, l'aire restait autrefois fermée. Désormais, des camping-cars peuvent aussi être accueillis en hiver. Les prochains chiffres nous donneront la mesure de la portée de cet investissement.

Repositionnement et promotion du logis des Treilles

A l'origine, le Logis des Treilles avait été conçu comme un logis de groupes, et non comme une salle des fêtes avec des nuitées accessoires. Une nouvelle grille tarifaire a été travaillée et une communication ciblée a été mise en place (site internet et inscription sur des sites dédiés notamment <https://www.grandsgites.com/gite-87-logis-treilles-5843.htm>)

Là aussi, nous constatons une augmentation des réservations et aussi celui du nombre de participants. Un nouveau bilan sera effectué en fin d'année.

Bornes WIFI

Il y a maintenant deux bornes « wifi » gratuites dans le bourg ; une au camping, l'autre Place du 8 mai 1945, près de la poste. Elles permettent aux habitants, promeneurs et touristes d'utiliser leur téléphone et ordinateur plus facilement en se connectant sur les réseaux proposés.

Lien social

L'accueil familial pour personnes en situation de handicap

L'accueil familial est une solution intéressante pour les personnes en situation de handicap.

Elles sont accueillies au sein d'une famille et partagent sa vie quotidienne. L'accueillant se doit d'offrir à la personne accueillie un cadre familial sécurisant, un logement adapté à ses besoins, son âge ou son handicap. Elle lui permet de rompre l'isolement en lui apportant écoute et son aide pour développer son autonomie, maintenir ses activités sociales et l'accompagner dans la vie de tous les jours.

RAPHA 87 est un Groupement de Coopération Social et Médico-Social créé en 2017 et géré par trois Fondations spécialisées dans le champ du handicap (La Fondation Delta Plus, La Fondation John Bost et Fondation des Amis de l'Atelier).

Le Dispositif RAPHA 87 intervient en appui auprès des accueillants familiaux Haut-Viennois par convention avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Une référente administrative et une référente éducative sont présentes au quotidien auprès des accueillants, des accueillis et des partenaires pour faciliter le parcours des personnes et leurs assurer un suivi administratif, social et médico-social.

Pour en savoir plus : consultez le site du Conseil départemental pour y télécharger les plaquettes d'information et contactez la référente éducative au 07 64 45 86 09

Retour du repas des aînés



Après deux années d'absence, les aînés étaient heureux de se retrouver, servis par des jeunes volontaires de la commune, au milieu d'une exposition autour de la langue d'Oc et des textes en patois... A refaire...

Un aperçu du Printemps des Poètes à Cieux.

Un foisonnement de mots ouvrant l'espace du 11 au 26 mars 2023

Depuis le 11 mars, la commune de Cieux organisait pour la deuxième année consécutive le Printemps des Poètes. En ouverture, l'inauguration de la place Marcelle Delpastre, avec la venue de son ami et éditeur Jan dau Melhau, a ravi les participants. Ce moment, dû à l'aide de la médiathèque intercommunale de Bellac, a été prolongé de lectures de poèmes et textes en occitan et en français.

Cette journée du 11 mars marquait aussi l'ouverture de deux expositions à la salle polyvalente qui se sont prolongées jusqu'au 17 mars : « Marcelle et Anjela » et « Faboloses trobadors ».

Vendredi 17 mars 2023, le club de lecture ciellois « À la Page ! » avait choisi de mettre en avant les Monts de Blond à travers l'évolution de la langue occitane en nous questionnant : « D'ente ses tu ? » (D'où es-tu ?). Jean François Vignaud accompagné par Aline Merigot, professeure d'occitan, et ses élèves, ont régalé l'assistance.



Dimanche 19 mars, la poétesse Marie-Noëlle Agniau a lu en début d'après-midi un de ses livres d'artiste « D'azur ou ténèbres ». Il porte de façon métaphorique sur la frontière terrestre et les migrants. Puis l'association Ukraïnka avec une chorale en habits traditionnels, toutes réfugiées suite à l'agression de la Russie de Poutine, a ému l'assistance. Un poème d'une réfugiée voisine a remué l'assistance. Il aurait été impensable de ne pas évoquer le drame d'aujourd'hui portant sur une frontière en Europe.

Le café des poètes, en soirée du mardi 21, fut l'occasion, dans une ambiance de convivialité au Légendaire, pour que plusieurs des participants disent des poèmes de leur choix dans une écoute attentive.

Le vendredi 24 mars, la professeure de portugais Fernanda Fernandes, accompagnée de ses élèves est venue lire une belle palette de poèmes se rapportant à une diversité de frontières. Un buffet convivial de spécialités portugaises a clôturé cette soirée.

Dans la matinée du 25 mars, les poètes Aytakin Karaçoban et Christian Viguié, ayant respectivement reçu le prix Rimbaud 2022 pour « Le Silence sous la langue » et le prix Mallarmé 2021 pour « Damages », ont dédié leurs livres à la Tabatière de Cieux.

L'après-midi un trop petit comité s'est retrouvé à l'écoute des poètes invités dont la notoriété dépasse nos frontières. Aytakin Karaçoban a lu quelques-uns de ses poèmes en turc que Marie Virolle, son éditrice, traduisait ensuite en français. Le tout accompagné d'un fond sonore de musique classique turque. Christian Viguié a ensuite dit, d'une voix puissante et chaude, plusieurs de ses poèmes. Un verre à la main, invités et organisateurs, se sont mutuellement remerciés.

Le soir, en salle polyvalente, le poète local Patrick Ducros et l'interprète-chansonnier Yos de l'association « Les plumes limousines » ont donné leur spectacle musical : « La vie, une drôle de comédie ».

Pour clore ce Printemps des Poètes, le dimanche 26 mars le club de lecture « À la Page ! » et le collectif « Chabatz d'Entrar », dont l'activité est centrée sur l'aide aux migrants, avec l'accompagnement musical de la violoniste et chanteuse Chris Martineau, organisaient un après-midi sans frontières. En lien direct avec le thème du Printemps des poètes et particulièrement avec l'affiche de l'artiste JR, ce moment fut à la fois beau et bouleversant. Nous y avons entendu des témoignages de migrants, des poèmes venus d'ailleurs, parfois lus à deux pour leur donner plus de force, du slam avec un fond musical ainsi que quelques chansons. Une fresque avait également été réalisée en amont par les enfants de Champagnac-la-Rivière qui ne pouvaient être présents qui mêle poèmes et dessins.

Après avoir partagé un goûter convivial et multiculturel, la violoniste et chanteuse Chris Martineau a proposé une traversée musicale et poétique : "Dans la forêt parfois je dors", mêlant son alto et sa voix, pour nous transporter hors des frontières...

Comme suite au Printemps des poètes, nous vous invitons à donner vos avis et à contribuer par vos idées au parcours poétique que nous souhaitons développer à Cieux. Prenez contact avec notre Service civique en charge du projet : Tugdual Breuil 06 48 37 39 85

(Retrouvez plus de photographies de ces événements sur notre site internet municipal à la rubrique « actualités »)



Culture de l'assiette... le retour des marchés d'été...

A la suite des actions entreprises par l'association Cieux Initiatives, le conseil municipal a souhaité poursuivre les marchés d'été.

Pour cela, il était essentiel d'ancrer une régularité pour donner l'habitude aux habitants, les marchés se sont donc déroulés tous les 4èmes vendredis de chaque mois à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre lors de la saison 2022. Le premier a donc eu lieu le 27 mai 2022 avec la présence d'une dizaine de marchands.

Nous avons alors pu découvrir ou redécouvrir des artisans locaux comme le « Rucher Animé » ou encore la ferme de la chouette blanche, Spot le Camion vrac 87 et bien d'autres. Le conseil municipal des jeunes a pu animer plusieurs éditions avec des jeux à destination des enfants.

Pour l'édition 2023, le programme reste le même, le rendez-vous est donné tous les 4èmes vendredis de chaque mois de à partir du 26 mai. Vous retrouverez de nombreux artisans locaux à partir de 17h30, place de l'Église.

Pour permettre le bon déroulé de la manifestation, une borne électrique va être installée pour les marchands proposant des produits frais. En amont des marchés, une réunion de concertation avec les commerçants et artisans du marché et de Cieux a été organisée pour parfaire l'organisation.

Nous espérons vous voir nombreux pour la seconde édition des marchés d'été de Cieux. A vos paniers...

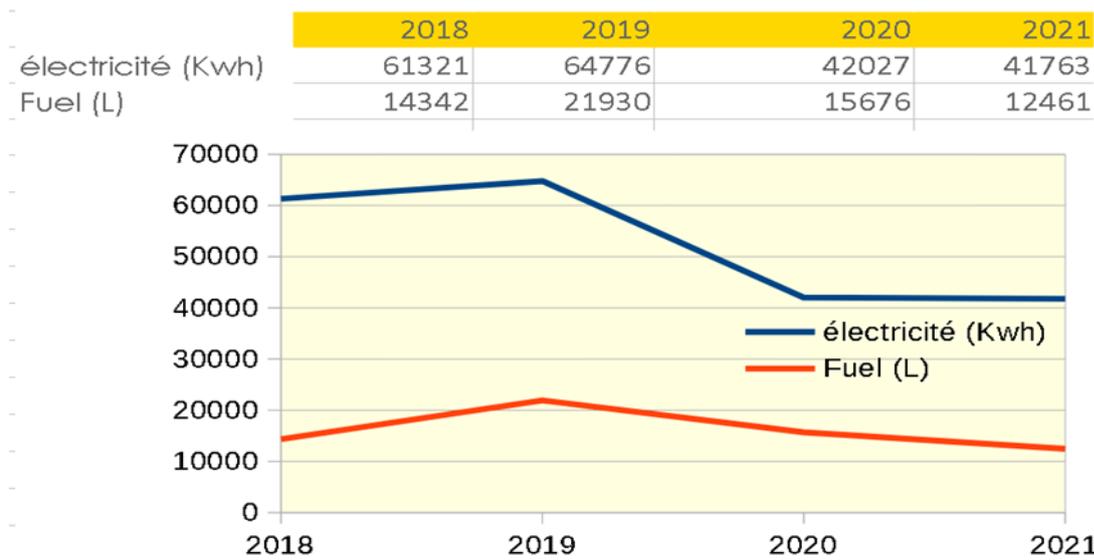
Energie : sobriété, isolation...

Le SEHV (Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne) nous informe.

La loi énergie et climat du 8 novembre 2019 vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle inscrit cette urgence dans le code de l'énergie ainsi que l'objectif d'une neutralité carbone en 2050, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici cette date.

Le Sehv a réalisé une synthèse des consommations pour chaque commune.

Pour Cieux, les résultats montrent que les travaux d'isolation et de rénovation, engagés depuis deux ans et l'extinction nocturne, induisent déjà des baisses significatives des consommations.



Installation d'une borne de recharge électrique.

Deux emplacements, situés Place du 8 Mai 1945, seront bientôt mis en service.

Ils permettront aux habitants venant aux commerces du bourg de recharger leur véhicule et aux touristes d'inscrire Cieux dans leur parcours...



Isolation

Les devis pour les derniers travaux d'isolation thermique pour les appartements du 1 rue du 11 Novembre 1918 ont été signés.

Il s'agit du remplacement des fenêtres sur la façade de la rue principale.

Retardés en raison de la prescription de poser des fenêtres de bois prépeintes qui seront ensuite mise en couleur, ces travaux vont être effectués prochainement.



L'eau à Cieux

Cieux en manque d'eau ?

Ce titre peut sembler alarmiste mais la réalité est déjà là !

L'été dernier, nous avons frôlé le manque d'eau au robinet. Ce n'est que par l'apport des eaux de Limoges et du syndicat Vienne-Briance-Gorre (VBG), toutes vannes ouvertes, que tous les foyers ont pu être correctement alimentés.

En cas de nouvelles canicules, ces deux fournisseurs occasionnels ne pourront peut-être pas toujours répondre à nos besoins aussi, la commune se doit de sécuriser ses ressources en eau pour l'avenir.

De nouvelles recherches devront être opérées autour de nos stations par un bureau d'études spécialisé en hydrogéologie, quand les financements seront assurés.

Le nouveau raccordement du réseau de Montgéné-Villerajouze avec le château d'eau de VBG à Lignac, initialement conçu pour la dilution de l'eau du puits de Montgéné trop chargée en ESA Métolachlore, sécurise l'alimentation de Cieux en cas de nécessité.

L'eau « extérieure » ainsi fournie, en période d'étiage, par VBG et la ville de Limoges nous est facturée et alourdit les dépenses du budget de l'eau potable. Il faut donc y avoir recours le moins possible en économisant l'eau consommée. Pour cela, plusieurs pistes :

- installer des récupérateurs d'eau de pluie dans les fermes et les jardins. La municipalité va aussi le faire en plusieurs endroits à définir.

- adapter les pratiques individuelles à cette nécessité (vérifier les robinets et chasses d'eau souvent responsables de fuites importantes, préférer la douche au bain... Plus d'infos ici <https://planetehealthy.com/astuces-economiser-eau/>) et là <https://info-secheresse.fr/>

Nous sommes déjà dans le rouge !

Cette année, des travaux de modernisation des stations seront entrepris afin de mieux maîtriser l'aération, la qualité bactériologique et la chloration.

D'ores et déjà, on entend le mot « sécheresse » au mois de février... Il est donc temps de prendre des mesures, à tous les niveaux, pour utiliser cette ressource vitale sans la gaspiller. Comme pour l'énergie, la préservation des ressources réside dans celles qui ne sont pas inutilement consommées.



Eau potable : travaux réalisés, en cours et à venir, le transfert de compétence

Pour quelques 130 000 € les travaux préconisés à la station d'eau potable de Montgénie et financés à 80% par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Conseil départemental sont réceptionnés. Ils vont permettre de diluer l'eau de la station trop chargée en ESA-métolachlore, résidu de pesticide, avec de l'eau du Syndicat Vienne Briance Gorre par le château d'eau de Charrat. Ces travaux sécuriseront aussi l'approvisionnement en eau potable de la commune en période déficit de notre ressource.

La révision des périmètres de protection des captages de Montgénie et La Betoulle va conduire à de nouvelles déclarations d'utilité publique (DUP) arrêtés par la préfète de la Haute-Vienne pour mieux préserver la ressource en eau pour la commune. Par ailleurs, la commune se joint à l'activité du Syndicat d'aménagement du bassin de Vienne (SABV) dans ses propositions d'accompagnement des propriétaires et acteurs situés dans les zones de captages d'eau potable.

La loi dite 3DS de février 2022 fixe le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026.

Le transfert de la compétence intégrera les travaux de mise à hauteur des équipements (réseau et stations) à la charge de la commune et conduira notamment à une harmonisation des tarifs sur le territoire de la communauté de communes.

Communication municipale

La communication municipale s'est désormais réorganisée autour :

- **des outils numériques** : un site internet (mairiedecieux.com), une page « facebook » et des applications utilisables sur votre téléphone portable (Panneauocket, et Faciliti). L'agenda des activités municipales et associatives sont régulièrement données ainsi que les informations pratiques ou urgentes (coupures d'électricité etc...)
- **de moyens plus classiques** : des « Flash-infos » tout au long de l'année en fonction de l'actualité qui sont déposés dans votre boîte à lettre et « Cieux le Mag » qui sort une fois par an, en moyenne, pour des informations sur un temps long.

Pour ceux qui le souhaitent, un envoi des publications par mail sur votre adresse internet est également possible. Il vous suffit de vous inscrire sur le site internet de la Mairie, par mail (mairie.cieux@orange.fr) ou par téléphone (05 55 03 30 28). N'hésitez pas à nous solliciter pour nous faire part de vos besoins ou envies.



Panneau Pocket



Localiti

Le point sur...Le bâtiment principal de « Sainte Marguerite »

Malgré nos efforts pour trouver au bâtiment principal de l'espace Sainte Marguerite une utilisation du type habitat inclusif ou habitat partagé, nous butons sur le coût d'une réhabilitation préalable, de l'ordre du million d'euros, trop lourde pour la commune. Acquis depuis 2001, pas ou très peu utilisé ce bâtiment devrait déjà faire l'objet de travaux pour le préserver d'infiltration d'eau en particulier.



Capital immobilier mais historique et sentimental pour la commune, une solution doit rapidement être trouvée. Le bail à réhabilitation¹, voire la vente à un investisseur, pourraient être les seuls moyens de sauver l'édifice et d'y implanter une vie profitable pour la commune.

1. Le bail à réhabilitation est un contrat par lequel le preneur s'engage à réaliser, dans un délai déterminé, des travaux d'amélioration sur l'immeuble du bailleur et à le conserver en bon état d'entretien et de réparation de toute nature, en vue de louer cet immeuble à usage d'habitation pendant la durée du bail)

Revitalisation du centre bourg les ateliers, la végétalisation, les perspectives

Fin 2021, le conseil municipal s'est engagé dans un travail de revitalisation du centre-bourg qui vise à façonner un projet urbain global et cohérent.

Commune rurale, Cieux est marquée par une vacance des bâtis et des logements anciens et peu rénovés, une dégradation de l'activité commerciale de proximité.

Cette commune étendue dans les Monts de Blond bénéficie néanmoins d'atouts à valoriser et d'une attractivité qui se concrétise par un léger accroissement de population ces dernières années.



Deux éléments pour nourrir la revitalisation du centre-bourg, mieux identifier les lieux, valoriser le patrimoine immobilier, rénover les voies de circulation partagées, repenser la végétalisation... D'autres choses qui viendront de la concertation avec les habitants, les usagers.

Travail débuté avec les services de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui nous a rendu une étude préalable ouvrant nos yeux, aveugles d'habitudes.



Travail poursuivi avec les mêmes, rejoint d'une trentaine d'élus et d'habitants, pour la tenue de l'atelier participatif « Réinventons l'espace public du centre-bourg » en juillet dernier. Cet atelier a montré une grande convergence des diagnostics et des perspectives tracées par les différents participants.

Un autre atelier s'est tenu en février dernier pour établir des perspectives d'aménagements expérimentaux et participatifs. Les secteurs visés sont : la place du 8 Mai 1945 et sa liaison avec la place Marcelle Del-pastre, la place de l'Étang, la place du Champ de foire, l'ancienne gare de tramway et ses abords.



Ça phosphore...

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS À EXPERIMENTER...



Le CAUE et le service de la CCHLeM nous encouragent à une prochaine étape participative : restitutions des propositions et du recueil du CAUE, identification des besoins et des ressources disponibles, mobilisation des énergies.

Il reste donc à œuvrer, avec vous, ensemble, par des petits pas, puis des réalisations d'ampleur étalées dans le temps.

- Espaces exclusivement piétons*
- Poche de stationnement à matérialiser et hierarchiser*
- Chemin à matérialiser*
- Espace central, lieu de convivialité (bancs, transats, table d'orientation, etc)*
- Pots permettant de séparer la chaussée de l'espace piéton*
- Sens de circulation*
- Barrière aux automobiles*

Informations diverses

Dans les villages (Cinturat, Arnac, Lavaud)

Deux villages de Cieux, Arnac et Cinturat ont bénéficié l'un d'un grand panneau signalétique des Monts de Blond et de la commune de Cieux, l'autre d'un début d'aménagement de la pêcherie abandonnée.



Le partenariat qui se poursuit avec le collège Langevin de Saint Junien a permis que les élèves non seulement réalisent un exercice pratique mais aussi qu'ils répondent à un besoin. Le projet de panneaux d'affichage dans les hameaux voit ainsi le jour.

Un panneau va être installé à Lavaud en concertation avec les habitants et d'autres le seront par la suite dans d'autres lieux.



Prochains passages pour les encombrants



Les encombrants sont, soit apportés en déchetteries, soit collectés par l'association Maximum tous les 3 mois.

Cette prestation est comprise dans le prix de la redevance et ne fait pas l'objet d'une facturation complémentaire. Les prochains passages sont prévus les 04 juillet, 25 septembre et 12 décembre 2023. S'inscrire en Mairie au préalable.



Déchets verts et arboretum

La nature reprend des couleurs printanières ! C'est l'occasion de faire son jardinage de printemps, d'élaguer les arbres, planter les semis, tondre la pelouse ou tailler les arbustes. Mais que faire des déchets verts une fois les travaux achevés ? Cette année, prenons une bonne résolution : passons le pas du recyclage de nos déchets verts ! Dans le guide évoqué ci-après, il y a de nombreuses solutions pour réduire, chez soi, la production de déchets verts : <https://www.fredon.fr/publications/dechets-verts>



Le compostage est, notamment, l'une des solutions : <https://www.syded87.org/fr/commander-un-composteur>

En effet, l'arboretum – qui devait être un lieu de vie – devient petit à petit une déchetterie. Prévu au départ pour des végétaux broyables, il est devenu incontrôlable par le dépôt furtif de branches et de troncs d'arbre impossibles à retraiter.

Deux raisons nous amènent à modifier la destination d'une partie de l'Arboretum :

- Plusieurs demandes, en particulier de scouts, nous sont parvenues pour une installation, sur plusieurs jours, de tentes à proximité d'un point d'eau potable et de sanitaires.
- Après une période d'environ deux ans, il s'avère que trop d'incivilités se manifestent dans le dépôt de déchets verts, certains n'étant pas toujours verts.

Ainsi toute la zone où des déchets ont été apportés va être assainie et ensuite enherbée de façon qu'à terme l'ensemble du stade et de l'Arboretum ne soit qu'un terrain de loisirs.

La gestion des déchets verts de chaque particulier doit se faire selon la règle générale : le traitement sur place ou l'apport dans une déchetterie.

Depuis le 20 mars 2023, l'apport de déchets verts à l'Arboretum n'est donc plus autorisé.

Rappel : toutes les déchetteries du Syded (Nouic, St Bonnet de Bellac, St Junien, Nieul...) acceptent les déchets verts sur présentation de la carte Syded.

Les adresses dans Cieux !

Bien des personnes ont été confrontées à une difficulté liée à l'adresse de leur domicile. Le livreur d'un colis qui ne trouve pas, plus grave un retard de secours en raison d'une adresse peu identifiable sur le terrain. Des situations plus ou moins incohérentes existent dans plusieurs hameaux. Par ailleurs, des voies communales ne sont pas nommées.



Pour des raisons de sécurité des personnes, de bon acheminement d'envoi par transporteur et pour le bon déploiement de la fibre, il est essentiel qu'un référentiel d'adresses, unique et commun, puisse être utilisé par l'ensemble des acteurs.

Cette situation nécessite une action municipale car la nomination des voies et des adresses en France est du ressort des communes, via le conseil municipal.

Accompagné par un service dédié de La Poste, la commune engage ce travail qui pourra être subventionné par le Conseil départemental et l'Etat (DETR). L'agenda des demandes de subventions laisse prévoir un démarrage des opérations début 2024.

Les habitants seront associés aux différents choix, notamment à ceux du nom des voies. Les personnes dont l'adresse pourrait changer bénéficieront d'une aide.

La Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche

Les deux conseillers communautaires de Cieux, Jean-Marie Esclamadon (vice-président habitat et urbanisme) et Olivier Guillot (commission culture et commission tourisme), participent à l'élaboration de l'activité et aux prises de décisions.

La CCHLeM contribue avec l'Etat, le Conseil départemental et les communes à l'amélioration de l'habitat. Elle cofinance le service public Nov habitat 87 auquel, pour tout travaux de rénovation énergétique envisagé, vous trouverez un conseil technique indépendant et une information pour l'accès aux aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Elle cofinance le programme départemental de l'habitat permettant un soutien à l'accompagnement technique et administratif des propriétaires puis une aide aux travaux en fonction des situations.

Pour les communes engagées dans la revitalisation de leur centre bourg, comme c'est le cas de Cieux, un dispositif conjoint CCHLeM-commune, apportera une aide aux propriétaires sollicités pour la rénovation de leur façade, dans le périmètre déterminé. Par ailleurs la CCHLeM et la commune de Cieux ont signé des conventions avec la Fondation du Patrimoine pour soutenir la restauration du petit patrimoine privé.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut-Limousin est depuis le 9 mars 2023 le document d'urbanisme qui s'applique en remplacement du PLU de Cieux. Il est consultable en ligne sur le géoportail-urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>). Parallèlement le service Application du Droit des Sols (ADS) de la CCHLeM s'adapte.

À la suite de la réalisation de la signalétique des Monts de Blond financée par les fonds européens, la CCHLeM engage un projet de chemins de randonnées partant des Monts de Blond dont l'équipement (signalétique, table de pique-nique, abri...) sera renforcé pour développer le tourisme itinérant et d'interprétation. Cieux, comme Mortemart et Bond sont partie prenante de ce projet. Une première réalisation pourrait concerner le Sentier des hêtres.

Cette signalétique correspond aux trois grands panneaux recto-verso Monts de Blond et commune de Cieux, implantés sur la place du 8 mai 195, sur l'aire naturelle de camping et à Arnac, ainsi qu'aux 9 pupitres qui sont en cours d'installation sur les sites emblématiques de la commune (Menhir de Cinturat, Pierre à sacrifice du Chiroudi, Pierre branlante...)

Pour plus d'information concernant notre communauté de communes consultez le site (<https://hautlimousinenmarche.fr/>) et la page dédiée sur PanneauPocket.



Liste des commerçants et artisans de Cieux

| | | | | |
|-----------------------------------|--|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Acropolis | Discothèque | M. FAUGERAS | Le Montazeaud | 05 55 03 33 34 |
| Atelier peinture Valérie COMBETTE | Artiste Peintre | | rue de la Promenade | valerie.combette2@orange.fr |
| Atelier des Hironnelles | Bourrelerie | Nathan GOBLET | Villeforceix | 06 01 07 38 43 |
| Auberge la Source | Hôtel Restaurant | M. et Mme J.P. WALDBAUER | 1 avenue du Lac | 05 55 03 33 23 |
| Barrier et Fils | Réparateur Automobile | Jean Luc BARRIER | Le Chêne-Pignier | 05 55 03 14 25 |
| BC SERVICES | Bâtiment | Christophe BESSON | 6 arnac | 06 89 04 10 84 |
| Boucherie Charcuterie | Boucherie, Charcuterie, Traiteur | Franck SOURY | 1 rue du 11 novembre 1918 | 05 55 03 38 94 |
| BR MULTI SERVICES | Travaux de peinture et vitrerie | Raphaël BOURZAT | 5 rue de la Promenade | 06 24 86 65 50 |
| BOUTET Jean-Baptiste | Dépannages multi-services | | 19 rue Traversière | 05 55 03 32 14 |
| Cieux Bâtiment | Tous travaux du bâtiment | | 19 Le Boucheron | 06 42 58 07 93 |
| Deserces Jean-Paul | Apiculteur | | 7 route de Blond | 06 40 69 04 09 |
| EIRL DUMAS DELAGE | Espaces verts pose de clôture exploitation forestière | Denis DUMAS DELAGE | Le grand Char-rat | 07 68 38 65 37 |
| Garage de L'étang Citroën | Vente et Réparation, automobile, motoculture | | 29 avenue du lac | 05 55 03 31 97 |
| Garage Roussy | Automobile, machine agricole | | 8 route de Blond | 05 55 12 81 47 |
| Grey Owl | Pension, travail du cheval et élevage d'espagnol criollo | Daisy SAINCLAIR | Villeforceix | 06 30 96 74 31 |
| Insomnia Event | Evènementiel | Damien BONGIOVANNI | | 06 10 46 64 88 |
| Isabelle et Didier BE-NOIT | Vente de plantes aromatique, médicinales... | | Boscartus | 06 43 23 76 57 |
| Kebab Truc Le Camion | Food truck kebabs | | Place du 8 mai 1945 | 07 82 54 00 29 |
| L'Étable des Saveurs | Vente de viande—Tables & chambres d'hôtes | Emilie PELLENARD | Le Mas de Les-terps | 06 82 07 97 70 |
| Le Clos de Lignac | Gîte à louer | | Lignac | 06 42 02 42 10 |
| Le Légendaire | Restauration | M. Boné | 7 rue du Clocher | 09 53 55 30 51 |
| Les Trois Pruniers | Maison et cottage à louer | | Lavaud | 06 13 95 49 82 |
| König Jérôme (Jk Système) | Monte Escalier (installation, entretien, dépannage) | | 28 La pouyade | 06 60 74 94 86 |
| La Tabatière | Bureau de tabac, presse, librairie | M. et Madame THOMAS | 20 rue du 11 nov 1918 | 05 55 50 53 46 |
| Le Camion Vrac 87 (SPOT) | Alimentation et boissons en vrac | | Itinérance | 06 75 18 57 20 |

| | | | | |
|---|--|--------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| LE CROUSTILLANT | Food truck, fish and chips | | Place du 8 mai 1945 | 07 85 66 65 09 |
| LE FOURNIL DES ME-GALITHES | Boulangerie épicerie | Michel PATRICK | 29 rue du 11 novembre 1918 | 05 55 03 30 35 |
| LE LOGIS DES TREILLES | Gîte grande capacité - 17 chambres | Mairie de Cieux | | 05 55 03 30 28 |
| LES FILLES DU VENT LES FILLES DE L'EAU | Pépiniériste (plantes aquatiques), épuratrices, graminées ornementales | Julien BAUSSAY | 31 Chantegros | 06 20 72 20 21 95 |
| M.M.C. | Maçonnerie et carrelage | Martial FILHOULAUD | Villeforceix | 06 23 93 42 88 |
| M et Mme AUGIER | Gîte et chambres d'hôtes | | Véchèze | 09 62 56 37 55 |
| M. DAVID Christophe | Plaquiste | | Pérignanas | 06 14 98 79 77 |
| M. JEANNOT Ludovic | Peintre en bâtiment, travaux d'intérieur | | 5 rue des écoles | 06 42 53 91 95 |
| M. SOUDANAS Alain | Terrassement - T.P | | 2 Chantegros | 05 55 03 10 30 |
| M. TERNET Fabrice | Désinfection/Dératisation | | 9 Arnac | 05 55 03 24 25 |
| Mme BRISSAIUD Yvonne | Couturière | | 20 Le Chêne-Pignier | 05 55 03 16 33 |
| Mme LOWE | Chambres d'hôtes | | 25 rue Traversière | 05 55 50 52 02 |
| PASCALE COIFFURE | Salon de coiffure mixte | Pascale COMPAIN | 8 rue de la Basse-Cour | 05 55 03 32 94 |
| LE RUCHER ANIME | Produits de la ruche | RIGOD Brice et LOUIS Alexandra | Le pimpin | 06 85 54 03 21 05 44 21 02 06 |
| SARL ELECTRUM | Plomberie, chauffage, climatisation, pompes à chaleur | M. et Mme JANAILHAC | Fromental | 05 55 03 53 29 |
| SP MAINTENANCE (anglais) | Travaux du bâtiment | | | 05 55 50 52 02 |
| SEB MULTI SERVICES | Réparations et petit bricolage intérieur extérieur | WAMBRE Sébastien | Le petit hors | 06 34 03 11 34 |
| TRACTEUR BITS | Vente de pièces détachées | Wayne COPEMAN | 25 avenue du Lac | 05 55 03 85 60 |
| | <u>AUTRES ACTIVITES</u> | | | |
| ASSISTANTE MATER-NELLE | | Nathalie GUILLOT | Villeforceix | 05 55 39 38 02 |
| CABINETS D'INFIRMIERS | | | | 05 55 03 31 77 |
| PHARMACIE | | Laëtitia MAILLET | | 05 55 03 30 33 |
| KINESITHERAPIE | | Julie CHATARD | 7 rue du 11 Novembre | 07 67 30 87 38 |
| MEDECIN | | Stéphanie BLONDIN | 7 rue du 11 Novembre | 05 55 03 88 05 |
| OFFICE NOTARIAL | | Christian COURIVAUD | 3 avenue du Lac | 05 55 03 30 24 |

La non publication des mariages, naissances et décès dans le bulletin municipal

L'application de la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), impose à la collectivité que les informations relatives à l'état civil ne peuvent être diffusées dans la presse ou tout autre support, un bulletin municipal par exemple, que si les personnes concernées ont donné leur accord explicite par écrit. Cette contrainte et complication, qui ne pourrait donner lieu à une publication exhaustive, a conduit à l'abandon de ce type de publication.



Cieux accueille les nouveaux habitants



Afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants installés sur la commune au cours des trois dernières années, la municipalité les invite à une soirée d'information et d'échanges :

le vendredi 9 juin à partir de 19 h.

Les présidents des associations, les commerçants, artisans, représentants du monde culturel et jeunes du CMJ (Conseil municipal des jeunes) seront aussi cordialement invités.

Depuis de nombreuses années, l'accueil à Cieux est une priorité, en témoignent les panneaux « Cieux, terre d'accueil » mis en place aux entrées de bourg lors de la remise du label Accueil en 2019.

La promotion de notre territoire est l'affaire de tous...



Remerciements pour les artisans

Nombre travaux ont été effectués en deux ans et demi sur Cieux où la municipalité a sollicité les artisans locaux.

Pour la gare de tramway, pour l'aménagement et la peinture de la mairie et de l'agence postale, pour les travaux à la maison des assistantes maternelles, pour de l'élagage, pour le terrassement nécessaire sur l'aire naturelle de camping et pour la maintenance des véhicules et engins de la commune, pour la destruction de nids de frelons...

Que ceux qui ne s'y retrouveraient pas veuillent bien nous pardonner. Nous adressons à tous nos remerciements !



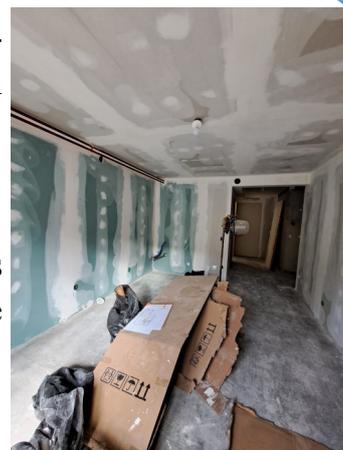
Exemple d'une réalisation...

Travaux en cours

Un espace de restauration, douche et vestiaires pour le personnel municipal et notamment les agents techniques est en train d'être terminé, conformément à la Loi.

Ils devraient s'achever à l'été 2023.

La construction d'un garage avec atelier et la rénovation des bâtiments municipaux existants vont être entreprises pour une meilleure fonctionnalité.



Elagage, un effort supplémentaire pour l'arrivée de la fibre

La fibre optique arrive sur votre commune... élaguer les plantations est une nécessité pour son déploiement et la maintenance du réseau. À défaut d'élagage, le déploiement de la fibre sur votre commune peut être repoussé.

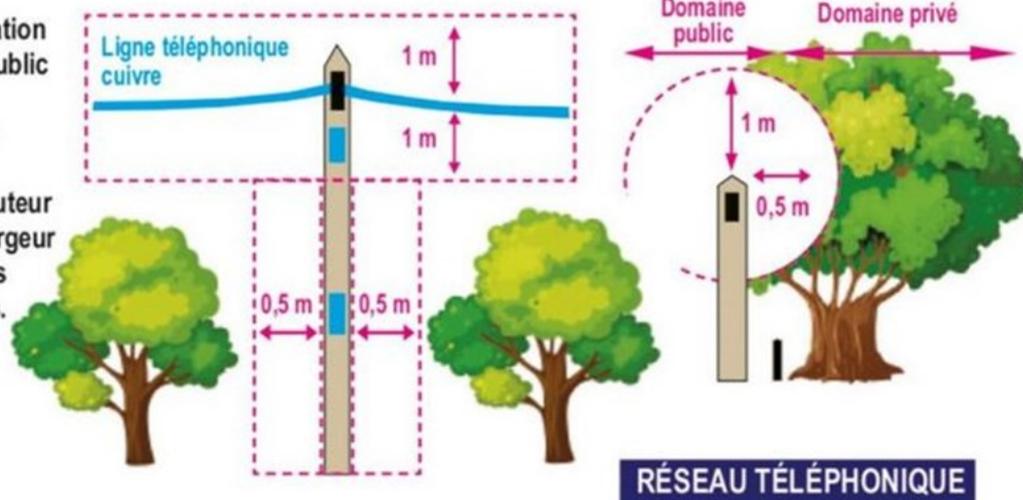
Cet appel renouvelle les quelques 200 lettres adressées aux propriétaires leur demandant de réaliser un élagage ! Certains ont effectués des travaux. Merci à eux. Pour les autres nous leur demandons d'agir. (Deux photos)

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Les plantations trop proches des câbles, peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service.

La commune de Cieux a pris les dispositions pour que la réglementation s'applique, en particulier l'arrêté « Arrêté municipal relatif à l'élagage et au recepage des plantations le long des voies communales et chemins ruraux ». Ainsi les élagages non réalisés en temps voulu seront ordonnés à une entreprise et le montant de la facture à régler adressé au propriétaire par la Trésorerie.

Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE